



Cyprès qui touchent fils électriques

Par Valentine11

Bonjour. Je suis locataire et en bordure du mur mitoyen 3 cyprès touchent les fils électriques de mes voisins et leur causent des inconvénients. Ces 3 cyprès ont été plantés par les propriétaires il y a une 50 ou 60 ans. A qui incombe leur élagage svp ? Merci.

Par vivi2501

bonjour

"

Le locataire doit payer la taille et l'élagage des arbres

Concernant les extérieurs et jardins privatifs, il est rappelé que le locataire doit prendre à sa charge l'entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines ainsi que la taille, l'élagage, l'échenillage des arbres et arbustes. Le locataire doit donc veiller à procéder à l'élagage des arbres et arbustes, si nécessaire, au plus tard lors de sa sortie du logement. A défaut, le propriétaire peut inscrire ce défaut d'entretien sur l'état des lieux de sortie et le faire effectuer par un professionnel aux frais du locataire. Cette intervention doit cependant être justifiée par facture ou devis""

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697#:~:text=L'entretien%20courant%20du%20jardin,'arrosage...].https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697#:~:text=L'entretien%20courant%20du%20jardin,'arrosage...).[/url]

"

Par isernon

bonjour,

vous devez prendre contact avec le distributeur d'électricité, il faut une habilitation pour procéder à l'élagage à proximité des lignes électriques.

s'agit-il d'un réseau en conducteurs nus (3 ou 5 fils) ou en conducteurs isolés ?

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si c'est une ligne privée ("de mon voisin"), ENEDIS n'interviendra pas.

L'élagueur devra demander la coupure électrique le temps de l'intervention.

Par vivi2501

""

Élagage ligne EDF : réglementation, prix, contacts

[url=https://www.fournisseurs-electricite.com/guides/conseils/elagage-arbre]https://www.fournisseurs-electricite.com/guid

es/conseils/elagage-arbre[/url]

"

Par Valentine11

Bonsoir. Un grand merci à toutes les personnes qui ont répondu à ma demande. J'en ai parlé à mon propriétaire qui doit contacter les voisins gênés par les arbres.

Encore merci à tous.

Christine.